



Conseil Municipal

Jeudi 20 septembre 2018

COMPTE-RENDU

Le jeudi 20 septembre 2018 à 20h47, le Conseil municipal, légalement convoqué le 14 septembre 2018, s'est réuni à l'Espace Senet, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël MANCEL.

Présidence : Monsieur Joël MANCEL, Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Michel VANDROUX

Etaient présents :

Monsieur Joël MANCEL, Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE,
Monsieur Frédéric SPANGENBERG, Madame Manuela MARIE,
Monsieur Christian BOUTELOUP, Madame Evelyne PUECHAVY,
Madame Elianor TAGNE, Monsieur Jean-François BOUTOILLE,
Monsieur Michel VANDROUX, Monsieur Daniel CHANEL,
Monsieur Serge RUMEAU, Madame Marie-Claude LALEMANT,
Monsieur Jean-Pierre MAROTTE, Madame Sandrine PERRON-HARDY,
Monsieur Ludovic LEA, Madame Evelyne LEGROUX,
Madame Muriel DAUVERGNE, Madame Catherine SANGROUBER,
Monsieur Jean-Charles CIZA, Monsieur Edouard de GOUSSENCOURT,
Monsieur Charles-Matti ZENTZ, Madame Jacqueline ESSEX,
Monsieur Franck PHILIPPE, Monsieur Léon JANUS,
Monsieur Jean RAFTON, Monsieur Philippe PAILLET,
Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT,
Madame Laurence DIJON.

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Michel POIROT à Monsieur Joël MANCEL,
Madame Martine BERNELIN DA SILVA à Monsieur Franck PHILIPPE,
Madame Christelle COLNAGHI à Monsieur Léon JANUS,

Etait absente :

Madame Isabelle WENGER-ARTZ

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Michel VANDROUX est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du mercredi 27 juin 2018.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Lecture de l'ordre du jour de la séance :

1. Ressources humaines – Création et suppression d'emplois.
2. Finances – Admissions en non-valeur.
3. Finances – Attribution d'une subvention à l'école privée Notre-Dame.
4. Finances – Fixation des tarifs de reprographie et copie de documents administratifs et d'urbanisme.
5. Services techniques – Signature d'une convention tripartite relative aux opérations de contrôle vidéoscopique en sondage des cavités souterraines sur le territoire communal.
6. Questions orales.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2018

Le procès-verbal de la séance du mercredi 27 juin 2018 est adopté à la **majorité absolue**, 31 voix pour, une abstention (*Monsieur Franck PHILIPPE*).

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Décisions n° 2018-096 à n° 2018-185.

20180920DEL01 : RESSOURCES HUMAINES - CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

-**MODIFIE** le tableau des emplois pour tenir compte des ajustements suivants :

CREATION :

- 1 emploi sur le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 2 emplois sur le grade d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe
- 1 emploi sur le grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 1 emploi sur le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 2 emplois sur le grade d'agent de maîtrise principal
- 1 emploi sur le grade d'agent social principal 2^{ème} classe
- 1 emploi sur le grade d'ATSEM principal 1^{ère} classe
- 1 emploi sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine principal 2^{ème} classe
- 2 emplois sur le grade d'auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe

SUPPRESSION :

- 2 emplois sur le grade d'adjoint administratif
- 2 emplois sur le grade d'adjoint d'animation
- 1 emploi sur le grade d'adjoint technique
- 2 emplois sur le grade d'agent de maîtrise
- 1 emploi sur le grade d'agent social principal 2^{ème} classe
- 1 emploi sur le grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe
- 1 emploi sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine
- 2 emplois sur le grade d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe
- 1 emploi sur le grade d'animateur principal 1^{ère} classe
- 1 emploi sur le grade d'agent social

-**INSCRIT** les crédits correspondants aux articles 64111 et 64131 du budget communal.

20180920DEL02 : FINANCES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

RAPPORTEUR : MADAME ELIANOR TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue**, 31 voix pour, une voix contre (*Monsieur Jean RAFTON*),

-**ADMET** en non-valeur les titres de recettes détaillés dans l'état établi par le trésorier principal,

-**PRECISE** que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible,

-**DIT** que la dépense correspondante de 13 746.89 € figure au budget de la commune, chapitre 65, article 6541.

20180920DEL03 : FINANCES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ÉCOLE NOTRE-DAME AU TITRE DE LA PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

RAPPORTEUR : MADAME ELIANOR TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-**FIXE** pour l'année scolaire 2017-2018 le forfait alloué à l'Ecole Privée Notre-Dame de la Clarté au titre du Contrat d'Association à la somme 54 165 €,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de cette délibération,

-**PRÉCISE** que cette dépense est prévue au budget principal de la commune 2018.

20180920DEL04 : FINANCES - FIXATION DES TARIFS DE REPROGRAPHIE ET COPIE DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET D'URBANISME

RAPPORTEUR : MADAME ELIANOR TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-**ABROGE**, à compter du 1^{er} octobre 2018, la délibération n°23 du Conseil municipal en date du 9 février 2008 et la délibération n°8 du Conseil municipal en date du 10 février 2011 relatives aux tarifs de reprographie des documents administratifs et d'urbanisme,

-**FIXE**, à compter du 1^{er} octobre 2018, pour la reprographie et la copie de documents administratifs et d'urbanisme, les tarifs indiqués ci-après (hors frais d'envoi) :

| | | |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| Format A4 monochrome | 0.20 € | La page |
| Format A4 couleurs | 0.40 € | La page |
| Format A3 monochrome | 0.40 € | La page |
| Format A3 couleurs | 0.80 € | La page |
| CD-Rom | 3.00 € | L'unité |
| Budget primitif | 20.00 € | L'unité |
| Compte administratif | 30.00 € | L'unité |

-**PRÉCISE** que lorsque les possibilités techniques de la Commune ne permettent pas la reprographie des documents demandés, celle-ci pourra être confiée à une société extérieure, aux frais exclusifs du demandeur.

20180920DEL05 : SERVICES TECHNIQUES - SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE AUX OPÉRATIONS DE CONTRÔLE VIDÉOSCOPIQUE EN SONDAGE DES CAVITÉS SOUTERRAINES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.

RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-FRANCOIS BOUTOILLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-APPROUVE le projet de convention tripartite relative aux opérations de contrôles vidéoscopiques en forages, entre la Commune, l'Inspection Générale des Carrières et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise,

-AUTORISE Monsieur le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à en assurer son exécution,

-PRÉCISE que la convention conclue entre la Commune et l'Inspection Générale des Carrières pour des prestations identiques de contrôles vidéoscopiques en forages sera résiliée au 31 décembre 2018.

La séance est levée à 22h27.

Fait à Triel-sur-Seine, le : **26 SEP. 2018**

Affiché le : **26 SEP. 2018**

Le Maire,

Joël MANCEL

The signature is a blue ink scribble over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE TRIEL-SUR-SEINE' at the top and 'JOËL MANCEL' at the bottom, with a small star on the right side.

